

REGLEMENT OFFICIEL



PREAMBULE

La 2ème édition du Grand Prix de Denain Challenge By Origine (ci-après l'**Evènement**) est organisée le Samedi 14 Mars 2026 par l'association Grand Prix de Denain Organisation (G.P.D.O), dont le siège social est situé en Mairie, 59220 Denain.

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif de l'Evènement (ci-après le **Règlement**),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Evènement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *HelloAsso* (ci-après les **Conditions Générales de Vente du GPDO.**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son représentant légal ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et des présentes Conditions Générales de Vente.

Seul le représentant légal d'un mineur peut réaliser l'inscription de cet enfant mineur à l'Evènement. Aussi, si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal de l'enfant mineur garantit à l'Organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et a accepté sans réserve le présent document.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *Hello Asso* (ci-après **HelloAsso**), accessibles à l'adresse www.helloasso.com.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *HelloAsso*, les présentes Conditions Générales de Vente du G.P.D.O et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les Conditions Générales de Vente du G.P.D.O, qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation de *HelloAsso*.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente du G.P.D.O et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evènement <https://www.gpdenain.fr>. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente du G.P.D.O et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur *HelloAsso*.

Important ! Rôle de HelloAsso :

La plateforme d'inscription HelloAsso, par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre commande, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Elle n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Évènement.

En conséquence, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Évènement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.

I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent Règlement s'applique à tout participant à l'Évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente du G.P.D.O, les dispositions du Règlement prévaudront.

1.1. LE PARCOURS

Le Grand Prix de Denain Origine Challenge est une rando-sportive qui se déroulera le samedi 14 mars 2026 en partie sur le parcours de l'épreuve professionnelle Grand Prix de Denain – Porte du Hainaut qui aura lieu le jeudi 19 mars 2026.

Cet Évènement est essentiellement organisé sur routes ouvertes à la circulation, dans le respect des règles énoncées par le Code de la route.

Un parcours sera proposé :

- une boucle d'environ 115 km reliant l'usine Origine Cycles à Rouvignies à l'usine Origine Cycles à Rouvignies

Le détail des parcours sera présenté sur le site internet de l'Évènement et ses réseaux sociaux ultérieurement.

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'Évènement, vous devez être âgé de minimum dix-huit (18) ans au plus tard au 31 décembre 2025.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'Évènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité notamment quant aux conditions d'âge.

Cet Évènement non chronométré n'exige ni certificat médical ni licence. Toutefois, l'Organisateur attire l'attention du participant sur le fait que ce dernier devra fournir des efforts parfois intenses et/ou continus sur toute la distance du parcours et qu'il doit rester vigilant afin de ne pas se blesser.

Le participant garantit donc jouir d'un bon état de santé général et reconnaît les risques inhérents à la participation à l'Évènement, comme à tout événement sportif.

1.3. PROTOCOLE SANITAIRE - CONDITIONS DE PARTICIPATION LIEES A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, l'Organisateur pourra édicter un protocole sanitaire (ci-après le **Protocole Sanitaire**) comprenant notamment la nécessité pour le participant de présenter un document attestant de la non-infection par le virus du COVID-19.

Le participant devra strictement respecter ledit Protocole Sanitaire et reconnaît à l'Organisateur la faculté de refuser la participation/l'accès à – ou d'exclure de – l'Evènement tout participant infecté par le COVID-19 ou pour non-respect des mesures édictées sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée ni recherchée de ce fait.

Vous serez informé des dispositions de ce Protocole Sanitaire par une communication envoyée sur l'adresse e-mail renseignée lors de votre inscription sur *HelloAsso*.

Concernant le document précité attestant de la non-infection par le virus du COVID-19 à présenter à l'Organisateur pour avoir accès à l'Evènement :

La nature de ce document sera déterminée par l'Organisateur en tenant compte notamment des prescriptions des autorités compétentes et de l'état des connaissances scientifiques et techniques, notamment de dépistage, au jour de la tenue de l'Evènement.

Il pourra s'agir d'une attestation sur l'honneur de non-infection, d'un résultat de test PCR ou antigénique ou tout autre type de test effectué dans les délais appropriés avant la tenue de l'Evènement qui seront indiqués.

Ce document contenant des données de santé, celles-ci seront uniquement visualisées/consultées par le personnel compétent de l'Organisateur lors du retrait des dossards et/ou lors de l'Evènement.

Aucune de ces données ne sera conservée par l'Organisateur.

1.4. RETRAIT DES PLAQUES DE CADRE

Les plaques de cadre seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

Votre convocation, disponible pour téléchargement sur votre compte *HelloAsso* et/ou envoyée par e-mail en amont de l'Evènement,

- Votre pièce d'identité officielle, en cours de validité.

Le retrait des plaques de cadre se fait exclusivement dans l'espace dédié de l'usine Origine Cycles (550 Rue Marc Jodot, 59220 Rouvignies) :

- Samedi 14 mars 2026 de 7 h 30 à 9 h00

Aucun dossard ou plaques de cadre ne sera envoyé par la Poste.

Toute affectation de plaque de cadre est ferme et définitive.

La plaque de cadre devra être placée à l'avant du vélo. Il sera nécessaire pour pouvoir accéder à la zone de départ et devra demeurer entièrement lisible lors de l'Evènement, y compris en cas d'intempérie.

1.5. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

Les inscriptions à l'Événement se font exclusivement sur le site www.gpdenain.fr et/ou la plateforme d'inscription *HelloAsso* (www.helloasso.com), à partir du 16 décembre 2025.

A cet effet, le participant doit remplir un formulaire d'inscription à *HelloAsso* et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de *HelloAsso* et sa Politique de Confidentialité. Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Toute inscription à l'Événement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Chaque inscription donne droit à une plaque de cadre. Aucun transfert de plaque de cadre n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'Évènement.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

1.5.1. Plaques de cadre

TARIFS 2025 - 2026

Pour des raisons de sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de plaques de cadre disponibles.

Les tarifs des plaques de cadre peuvent varier selon votre date d'inscription à l'Évènement :

GRAND PRIX DE DENAIN Challenge By ORIGINE 115 KM – 13 SECTEURS PAVES

BRONZE	Inscription du 16 décembre 2025 au 15 janvier 2026	15 EUROS
ARGENT	Inscription du 16 janvier 2026 au 15 février 2026	17 EUROS
OR	Inscription du 16 février 2026 au 9 mars 2026	19 EUROS

Le tarif des plaques de cadre est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif de la plaque de cadre.

1.6. ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

L'inscription à l'Évènement est ferme et définitive sans possibilité d'annulation et de remboursement par le participant.

1.7. JURY OFFICIEL – CHRONOMETRAGE – CLASSEMENT – RAVITAILLEMENT

L'Évènement n'est pas chronométré afin que les coureurs profitent pleinement et à leur rythme de l'expérience Grand Prix de Denain Challenge By Origine. Il ne donnera pas lieu à classement.

2 points de ravitaillements sont installés sur le parcours.

1.8. SERVICES GENERAUX

1.9. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Évènement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité, lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès ou la poursuite de l'Évènement aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Évènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'empire de drogue ou d'alcool.

Le parcours proposé sera essentiellement sur voies ouvertes à la circulation.

Pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant **RESPECTE LE CODE DE LA ROUTE** tout au long du parcours (feux de signalisation, priorités de passages, piste cyclables...). Il est important d'être vigilants et de les respecter pour cohabiter sur ces espaces publics dans des conditions optimales.

Il est primordial de respecter, sur le parcours qui sera signalé par des moyens matériel (flèches et rubalise) et humains (personne physique « assistants de parcours »), le Code de la route et les consignes données par les personnels de l'Organisateur.

Les points dangereux du parcours seront également référencés et communiqués sur le site internet de l'Évènement.

Le dispositif sécurité épreuve prendra fin au niveau de la ligne d'arrivée.

1.10.

SYSTEME DE CHRONOMETRIE

Non applicable.

1.11.

ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES

Sauf en cas de blessure, tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès du responsable de l'un des points de rapatriements mis en place par l'Organisateur, qui invalidera définitivement son dossard. Des moyens de rapatriement des participants ayant abandonné et des vélos seront mis en place sur chacune de ces zones.

Les participants disposeront d'un temps maximum de cinq (5) heures pour effectuer le parcours de 115 km jusqu'à la ligne d'arrivée. Horaires de départ de 9h 00. Passé cette barrière horaire, l'Évènement est considéré comme terminé : vous êtes donc informés que vous ne pourrez plus bénéficier dès cet instant de toute assistance sous quelque forme que ce soit de l'Organisateur (ravitaillements...), que vous ne pourrez pas passer la ligne d'arrivée au sein du site Origine.

1.12.

ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Évènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Évènement.

Domage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'Organisateur en assure la surveillance. Le participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ces biens personnels pendant l'Évènement. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne, éventuellement mise en place pendant l'Évènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDEE. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de l'assureur de votre choix ou auprès du courtier assurance-multi-sports.com ; vous trouverez les offres et renseignements ou toute information pour souscription :

Marie Chenu + 33 4 79 07 30 71 / impact-multisport@gbc-moutain.com

1.13.1. Image du participant :

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Évènement (ci- après son **Image**), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Évènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droit ou ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, à :

- apporter toute modification, adjonction ou suppression qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,
- associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Évènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site *HelloAsso* dans l'espace « Mon Compte »

Concernant le site de l'Évènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossier.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication, vous pouvez en faire la demande auprès de l'Organisateur à l'adresse contact@gpdenain.fr, en amont de l'Évènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.13.2. Images de l'Évènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement, par le participant, captée(s) à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

1.14.

DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après les **Données**) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux Conditions Générales de Vente du G.P.D.O (II). En tant que participant à l'Evènement, l'Organisateur vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes :

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evènement. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication, vous pouvez demander l'anonymisation de vos Données en exerçant à tout moment votre droit à l'oubli en remplissant le formulaire « Droits RGPD » mis à votre disposition sur le site de l'Evènement. L'Organisateur vous répondra dans le délai légal de trente (30) jours, si votre demande est complète.

Une fois vos résultats publiés, ces derniers sont susceptibles d'être repris par tout media. Toute publication des résultats par un media constitue un traitement de Données à des fins d'information, et constitue, en ce sens une dérogation à la protection des Données. Toutefois, si vous souhaitez le déréférencement de vos résultats par tout site tiers, le G.P.D.O ne pourra pas vous servir d'intermédiaire. Nous vous invitons à prendre contact avec eux pour effectuer toute demande relative à vos droits.

Durée de conservation des Données

Les Données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'Evènement. A l'issue de cette durée de conservation, et pour des raisons limitées et autorisées par la loi (paiement, garantie, litiges...) ou toute autre finalité précisée dans les Conditions Générales de Vente du G.P.D.O procédera à l'archivage temporaire des Données au sein d'un coffre-fort numérique sécurisé et localisé en France. Seul le personnel dûment habilité du G.P.D.O. pourra y accéder pendant les délais requis par la loi en fonction du type de Donnée et de la finalité de l'archivage. Passé ce délai légal, le G.P.D.O supprimera les Données définitivement et de manière sécurisée.

Données de santé

L'Organisateur ne conservera aucune donnée de santé, éventuellement demandée par l'Organisateur, dans les conditions énoncées à l'article 1.3. du Règlement, afin de prouver la non-infection du participant par le virus du COVID-19.

1.15.**PRISES D'IMAGES AERIENNES**

Les participants sont informés de ce que :

- le jour de l'Evènement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Evènement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs.

Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

1.16.**RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant, des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de l'Evènement les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

1.17.**RESPECT DES SAS DE DEPART**

NON APPLICABLE

1.18.**MATERIEL OBLIGATOIRE, AUTORISE, RECOMMANDE ET****INTERDIT SUR LE PARCOURS**

OBLIGATION : Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'Evènement, chaque participant doit se présenter au départ avec le matériel obligatoire détaillé ci-dessous :

- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'Evènement ;
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation).

INTERDICTION : Pour assurer la sécurité des participants, il est formellement interdit de participer à l'Evènement avec :

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète ») ;
- Un vélo électrique ou à assistance électrique au pédalage ;
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos) ;
- Un vélo non homologué par la FFC.

Aussi, les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés, notamment les voitures suiveuses personnelles, sont formellement interdits sur le parcours.

RECOMMANDATION :

- une dérive chaîne ;
- pneus de 23 mm de section minimum ;
- un téléphone portable ;
- une guidoline doublée ;
- des attaches faciles ;
- quatre chambres à air ;
- une pompe.

1.19.

LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Évènement est une épreuve organisée sous l'égide de la FFC. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Évènement. Les participants à l'Évènement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération, auprès de laquelle le participant est licencié, ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il n'est licencié d'aucune fédération.

1.20.

MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter l'Évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

1.20.1. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif lié au COVID-19

Si l'Évènement devait être reporté et/ou annulé par l'Organisateur pour tout motif lié à la crise sanitaire du COVID-19, l'Organisateur vous proposera un remboursement des sommes déboursées lors de votre inscription en 2025, diminuées le cas échéant du montant des options souscrites dont vous pourriez bénéficier indépendamment de la tenue de l'Évènement.

1.20.2. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif hors COVID-19

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur autre que ceux liés à la crise sanitaire du COVID-19, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Évènement ou le remboursement du prix du dossard, à l'exclusion de toute autre somme.



II. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU G.P.D.P

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service « Grand Prix de Denain Challenge By Origine », auprès de l'Organisateur via la plateforme d'inscriptions *HelloAsso*, alors les présentes Conditions Générales de Vente du G.P.D.O vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

De surcroît si vous participez à l'Évènement en tant que coureur, le Règlement vous est également applicable.

2.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente du G.P.D.O ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur.

2.2. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de *HelloAsso* sont autorisés.

Les paiements en ligne sur *HelloAsso* sont réalisés comptant et via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur *HelloAsso* et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

2.3. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur *HelloAsso*. En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

2.4. DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou service relatif à l'Évènement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Évènement afin de compléter les données que vous avez communiquées à *HelloAsso*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données, et à ses éventuels sous- traitants.

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les Services demandés et notamment vous permettre de vous
 - Permettre le traitement, le suivi et la gestion de votre inscription à l'événement Grand Prix de Denain – Origine Challenge ;
 - Proposer des Services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînements ;
 - Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
 - Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
 - Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Évènement auquel vous êtes inscrit ;
 - Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique.
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non-indication médicale à la participation du participant à l'Évènement ;
 - Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres événements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
 - Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci,
- Assurer la sécurité sanitaire des participants par la simple consultation de document attestant de la non-infection du participant au COVID-19.
 - Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
 - Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Partage des Données

L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométrateur, le fabricant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées en dehors de l'Union Européenne, aux Etats-Unis.

Vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique, courrier postal, e-mail ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Organisateur, à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre commande sur HelloAsso. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer dans votre espace « Mon Compte » ou selon les conditions prévues ci-après.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en remplissant le formulaire accessible sur le site <https://www.helloasso.com> ou en adressant votre demande par e-mail à l'adresse contact@gpdenain.fr ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Grand Prix de Denain Organisation
Ecole Maternelle Charles Gide
Rue des coopérateurs
59220 DENAIN
FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Communications commerciales – droit d'opposition

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/accueil>.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.helloasso.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au numéro précisé dans le SMS reçu ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.helloasso.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

Coordonnées de l'Organisateur – mentions légales

L'Organisateur et éditeur du site <http://www.gpdenain.com> est l'association Grand Prix de Denain Organisation (G.P.D.O), dont le siège est à Denain – Ecole Maternelle Charles Gide – rue des coopérateurs 59220 DENAIN.

2.5. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom et numéro de dossard du participant, adressée au siège de l'Organisateur par e-mail à l'adresse gpdenain.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Grand Prix de Denain Organisation
Ecole Maternelle Charles Gide
Rue des coopérateurs
59220 DENAIN
FRANCE

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

-Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com

-Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Les présentes Conditions Générales de Vente du G.P.D.O ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Évènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

